

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 3<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE BROCELIANDE

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Site internet Direct / Listes / Classements		<a href="https://www.rallyedebroceliande.fr/">https://www.rallyedebroceliande.fr/</a> <a href="https://www.rallygt.net/rrbro2024/">https://www.rallygt.net/rrbro2024/</a>
Parution du règlement Ouverture des engagements	dès réception du visa	
Clôture des engagements	<b>Lundi 04/03/2024</b> à 23h59	Cachet de la Poste faisant foi
RECONNAISSANCES Parution du carnet d'itinéraire Dates et heures des reconnaissances	<b>Samedi 16/03/2024</b> de 08h00 à 18h00	Salle polyvalente 35750 ST-MALON-SUR-MEL
Vérifications administratives	<b>Samedi 16/03/2024</b> de 14h00 à 19h00	Salle polyvalente 35750 ST-MALON-SUR-MEL
Vérifications techniques	<b>Samedi 16/03/2024</b> de 14h15 à 19h30	Cidrerie La Vallée du Mel Le Cormier 35750 St-Malon-sur-Mel
Heure de mise en place du parc de départ	<b>Samedi 16/03/2024</b> à partir de 14h30	Parking de la salle polyvalente 35750 St-MALON-SUR-MEL
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	<b>Samedi 16/03/2024</b> à 18h00	Maison des Jeunes 35750 ST-MALON-SUR-MEL
Tableau d'affichage physique	<b>Samedi 16/03/2024</b> <b>Dimanche 17/03/2024</b>	Annexe de la Salle polyvalente 35750 ST-MALON-SUR-MEL
Publication des équipages admis au départ	<b>Samedi 16/03/2024</b> à 20h00	Voir tableau d'affichage physique
[ETAPE 1] Publication des heures et ordres de départ	<b>Samedi 16/03/2024</b> à 20h00	Voir tableau d'affichage physique
[ETAPE 1] Départ	<b>Dimanche 17/03/2024</b> à 09h00	Parking de la salle polyvalente 35750 St-MALON-SUR-MEL
[ETAPE 1] Publication des résultats partiels	<b>Dimanche 17/03/2024</b> 30min après l'arrivée du dernier concurrent	Voir tableau d'affichage physique
[ETAPE 1] Arrivée	<b>Dimanche 17/03/2024</b> à partir de 14h20	Parking de la salle polyvalente 35750 St-MALON-SUR-MEL
Vérifications finales		Top Garage - Garage Nogues 57 rue de Montfort 35750 IFFENDIC
Taux horaire de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats définitifs du rallye	<b>Dimanche 17/03/2024</b> dès que possible	Voir tableau d'affichage physique
Remise des prix	<b>Dimanche 17/03/2024</b> lors du passage au podium d'arrivée	Parking de la salle polyvalente 35750 St-MALON-SUR-MEL

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASACO Océane organise le 3<sup>ème</sup> Rallye Régional de Brocéliande en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne / Pays-de-Loire le 03 Janvier 2024 sous le numéro R4.

### **Comité d'Organisation**

Présidente : ..... **Sandra CHANCEREL**  
Secrétariat du Rallye, Adresse : ..... **7 le Bousac, 35750 IFFENDIC**  
Téléphone : ..... **06.21.53.43.08**  
Adresse-mail : ..... **association.sandrachallenge@gmail.com**  
Permanence du Rallye : ..... **Annexe de la Salle polyvalente 35750 ST-MALON-SUR-MEL**  
Date, horaire : ..... **Samedi 16 Mars 2024 et Dimanche 17 Mars 2024 de 07h00 à 20h00**

### **Organisateur technique**

Nom : ..... **Association Sandra Challenge**  
Représentant : ..... **Sandra CHANCEREL, présidente**  
Adresse : ..... **7 le Bousac, 35750 IFFENDIC**  
Téléphone : ..... **06.21.53.43.08**  
Adresse-mail : ..... **association.sandrachallenge@gmail.com**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques TROMAS..... Licence n°128570
Commissaires Sportifs	Jean-Jacques HARDOU ..... Licence n°213720 Michel ISOREZ ..... Licence n°213608
Directeur de Course	Joseph LORRE..... Licence n°10395
Directeurs de Course Adjointes délégués au PC	Guillaume LEGRAND. .... Licence n°220796 Alain OVIEVE ..... Licence n°196080
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Gabriel GIANOLIO..... Licence n°7760 Didier DENIS ..... Licence n°162362 Erwin MAWDSLEY ..... Licence n°228740 Myriam MAWDSLEY ..... Licence n°11115
Commissaire Technique responsable	William QUERU ..... Licence n°14922
Commissaires Techniques adjoints	Patrick GUILLEUX..... Licence n°55340 Romain THIPHAINÉ ..... Licence n°155300
Médecin chef	Dc Denis PETERS.....
Chargés des relations avec les concurrents	Christelle CLIPET..... Licence n°243833
Chargé des relations avec la presse	Sandra CHANCEREL .....
Chronométrateurs	Corinne SERVOIN ..... Licence n°48875 Cyril VALLEE..... Licence n°123878 Joachim MAWDSLEY ..... Licence n°15063 Arnaud LEBAILLIF ..... Licence n°3346
Classement	Raphael VOISIN ..... Licence n°211834
Speaker	Guy VALLOT..... Licence n°40101

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 3<sup>ème</sup> Rallye Régional de Brocéliande compte pour :

- ..... Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2
- ..... Championnat de la LRSA Bretagne / Pays de Loire Rallye Trophée Jacky DEBORDE
- ..... Championnat de la LSA Bretagne / Pays de Loire Rallye Copilotes
- ..... Championnat ACO Pilotes, Copilotes, Ecuries 2024

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement. Ils pourront consulter sur le site internet de l'épreuve, la liste des inscrits. Les heures de convocation pour les vérifications administratives seront également disponibles sur le site internet (*voir programme/horaires*).

Les concurrents devront suivre obligatoirement l'itinéraire indiqué dans le carnet d'itinéraire, pour aller aux vérifications techniques, et pour rentrer en parc fermé suite aux vérifications.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 3<sup>ème</sup> Rallye Régional de Brocéliande doit adresser à l'adresse ci-après (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 04 Mars 2024 à 23h59.

**RallyGT 19 rue Hamelin 27700 LES ANDELYS**  
Contact : **Raphael VOISIN** Tél : **06.51.77.62.54** Adresse-mail : **rvoisin@rallygt.fr**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : ..... **305 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : ..... **610 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans les zones prévues (voir annexe n°2) à 35750 ST-MALON-SUR-MEL.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 3<sup>ème</sup> Rallye Régional de Brocéliande représente un parcours de 79,300 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,160 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 d'une longueur de 9,240 km

ES 2/4 d'une longueur de 5,220 km

L'horaire-timing est indiqué en annexe n°1.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « Programme/ Horaires ».

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**7.1.7P.** Le non-respect de la route de course dans les aménagements de sécurité nécessitant un ralentissement des concurrents, (type zig-zag à une ou plusieurs portes, ou chicane article 7.5.19) pourra entraîner, sur demande de la Direction de course, une pénalité infligée par les Commissaires Sportifs :

- à la première infraction : 30 secondes
- à la seconde infraction : 1 minute
- à la troisième infraction : disqualification

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**10.1P.** Les prix en numéraire seront adressés au pilote, la semaine suivant l'épreuve. L'absence à la remise des prix pourra entraîner la perte du bénéfice des prix en coupe.

a/ Regroupement de classe

Il n'y a pas de regroupement de classe pour la remise des prix.

b/ Remise de coupe

La remise des coupes aura lieu sur le podium.

Tous les concurrents classés recevront une coupe.

c/ Remise des prix en numéraire

La remise des prix en numéraire s'établit comme suit dans le tableau, pour le classement « féminine » et « classe » suivant le nombre de partants.

Les primes au général, féminine et à la classe ne sont pas cumulables.

	<i>Nombre de partants</i>	<i>1er</i>	<i>2ème</i>	<i>3ème</i>	<i>4ème</i>	<i>5ème</i>
<u>Général</u>		305 €	200 €	150 €	100 €	50 €
<u>Féminine</u>	5 et +	250 €	100 €	50 €		
	3 à 4 féminines	200 €	50 €			
	1 à 2 féminines	150 €				
<u>Classe</u>	16 et +	305 €	200 €	150 €	100 €	50 €
	11 à 15 partants	305 €	150 €	100 €	50 €	
	7 à 10 partants	250 €	100 €	50 €		
	4 à 6 partants	200 €	50 €			
	1 à 3 partants	150 €				

d) Primes exceptionnelles en numéraire

Des primes seront distribuées sur le classement de chaque ES.

Les primes sont cumulables et distribuées même en cas d'abandon.

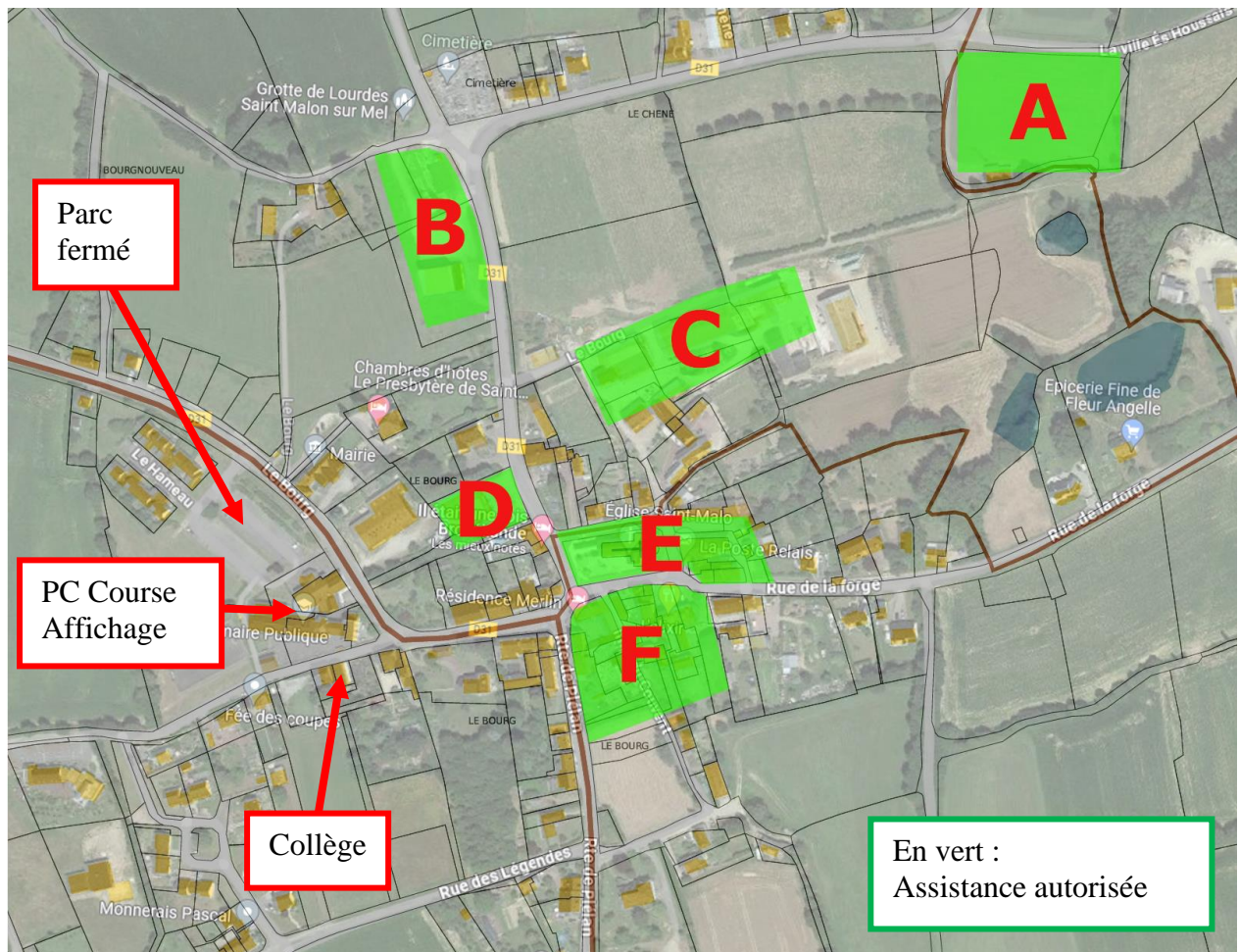
ES1 :	20€ au 10 <sup>ème</sup>	30€ au 38 <sup>ème</sup>
ES2 :	30€ au 45 <sup>ème</sup>	20€ au 51 <sup>ème</sup>
ES3 :	20€ au 28 <sup>ème</sup>	30€ au dernier
ES4 :	30€ au 27 <sup>ème</sup>	20€ au 46 <sup>ème</sup>
ES5 :	20€ au 7 <sup>ème</sup>	30€ au 69 <sup>ème</sup>

e) Commissaires

Des paniers garnis et des fleurs récompenseront 3 commissaires tirés au sort parmi ceux ayant officiés à l'épreuve 2024.

ETAPE 1 – DIMANCHE 17 MARS 2024					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC / ENTREE ASSISTANCE				09h00
CH 0A	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h20	09h20
CH 1	AVANT ES 1	9,290		00h15	09h35
	<b>ES 1</b>	<b>0,080</b>	<b>9,240</b>	<b>00h03</b>	<b>09h38</b>
CH 2	AVANT ES 2	3,630		00h20	09h58
	<b>ES 2</b>	<b>0,080</b>	<b>5,220</b>	<b>00h03</b>	<b>10h01</b>
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	0,730		00h15	10h16
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT / ENTREE ASSISTANCE			00h50	11h06
CH 2C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	11h36
CH 3	AVANT ES 3	9,290		00h15	11h51
	<b>ES 3</b>	<b>0,080</b>	<b>9,240</b>	<b>00h03</b>	<b>11h54</b>
CH 4	AVANT ES 4	3,630		00h20	12h14
	<b>ES 4</b>	<b>0,080</b>	<b>5,220</b>	<b>00h03</b>	<b>12h17</b>
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	0,730		00h15	12h32
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT / ENTREE ASSISTANCE			00h40	13h12
CH 4C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	13h42
CH 5	AVANT ES 5	9,290		00h15	13h57
	<b>ES 5</b>	<b>0,080</b>	<b>9,240</b>	<b>00h03</b>	<b>14h00</b>
CH 5A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	0,550		00h20	14h20

## ANNEXE 2 : INFRASTRUCTURE et ASSISTANCE AUTORISEE



Lors des vérifications administratives, les concurrents devront indiquer la lettre du parc d'assistance dans lequel ils sont installés.